



sp BIT - ILO  
Syndicat du personnel du BIT  
ILO Staff Union Committee  
4, route des Morillons  
1211 Genève 22

Notre réf. 2331-CoT

re6613

Genève, le 10-11-2010

## **droit de négociation collective et protection du personnel contre l'arbitraire procédures de recrutement, de sélection et de classification des postes**

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Nous connaissons depuis 10 ans les difficultés que les représentant-e-s de la fonction publique internationale éprouvent vis-à-vis de leur employeur respectif pour obtenir le plein respect des principes de la liberté syndicale et de négociation collective. En 2003 déjà, le mouvement syndical genevois avait contribué à sensibiliser les délégué-e-s à la Conférence de l'OIT à l'urgence d'impartir au système onusien l'obligation de respecter les normes internationales auxquelles s'est soumise la majorité des Nations de la planète.

Une situation conflictuelle oppose présentement leur Direction à celles et ceux dont le rapport de travail veut qu'ils promeuvent les objectifs fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, qui sont la promotion des droits de l'homme et le développement de relations professionnelles favorisant la justice sociale.

Nous sommes très déçus et surpris par le caractère abrupt des méthodes de gouvernance de votre employeur: en tant que représentante des travailleuses et travailleurs genevois, la Communauté genevoise d'action syndicale ne saurait restée indifférente à son déni des usages qui prévalent dans le pays hôte en matière de négociation collective.

Nous voulons interpeller le Gouvernement suisse pour qu'il enjoigne à la Direction du BIT d'adopter une autre attitude et s'astreigne à un meilleur entendement avec les représentant-e-s syndicaux du personnel de votre organisation. Chose possible puisque cette dernière est tenue «d'éviter tout abus auquel pourraient donner lieu les privilèges et immunités» qui lui sont dévolus, et que nous considérons que l'accord de siège de 1946 confère aux citoyens que nous sommes une responsabilité et une compétence particulière à cet égard.

Nous comprenons bien la nécessité de rupture qui vous est imposée afin de résister au démantèlement de vos acquis et de faire valider des instruments paritaires de régulation.

Aussi nous déclarons notre soutien à votre lutte: dans la mesure de nos moyens et en coordination avec vos élu-e-s, nous voulons contribuer à son succès.

Nous exigeons, à vos côtés, le rétablissement de l'intelligence et de l'équité.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS